

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le **MEDEF Hérault Béziers**,
représenté par son Président Matthieu OURLIAC,
ci-après dénommé « le MEDEF »,

Et :

La **Communauté de communes La Domitienne**,
représentée par son Président Alain CARALP,
ci-après dénommée « La Domitienne »,

Préambule

Dans le cadre du développement économique local et de la valorisation des territoires, le MEDEF et La Domitienne souhaitent unir leurs efforts afin de favoriser la circulation de l'information économique, le rapprochement entre acteurs publics et privés, et l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire intercommunal.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser un partenariat entre le MEDEF et La Domitienne, visant à :

- Sensibiliser les chefs d'entreprises aux initiatives économiques portées par La Domitienne ;
- Promouvoir l'attractivité économique du territoire intercommunal ;
- Faciliter l'identification du service développement économique de La Domitienne ;
- Renforcer les liens entre les entreprises et la collectivité.

Article 2 – Modalités de diffusion de l'information

Le MEDEF s'engage à :

1. Transférer à son vivier qualifié de **1 000 contacts mails de chefs et dirigeants d'entreprise** les informations économiques fournies par La Domitienne ;
2. Diffuser, pour le compte de La Domitienne, **une à deux lettres argumentaires en 2026**, sur des thèmes en lien avec :
 - le développement économique,
 - la fiscalité ou la finance,
 - et/ou le développement durable ;
3. Utiliser les canaux de diffusion appropriés vers les boîtes mail professionnelles des dirigeants, dans le respect des bonnes pratiques en matière de communication BtoB.

Les contenus sont fournis par La Domitienne et validés conjointement avant envoi.

Article 3 – Participation aux rencontres et événements



Le MEDEF s'engage à :

1. **Associer les équipes de La Domitienne** aux événements économiques organisés sur le territoire, notamment :
 - Petits déjeuners,
 - Conférences thématiques,
 - Visites d'entreprises.
2. **Examiner toute proposition de thème** de rencontre émise par La Domitienne, pour autant qu'elle s'inscrive dans les thématiques économiques et/ou financières.

Article 4 – Soutien aux actions de La Domitienne

Le MEDEF s'engage à :

- **Relayer** auprès de son réseau les informations relatives aux événements économiques initiés par La Domitienne ;
- **Participer activement** à ces événements (coanimations, interventions, prises de parole...) ;
- **Mobiliser** son réseau pour renforcer la visibilité de ces actions.

Article 5 – Engagement financier de La Domitienne

En contrepartie de l'ensemble des actions de communication, de diffusion et de mobilisation réalisées par le MEDEF dans le cadre du présent partenariat, **La Domitienne s'engage à verser une participation financière forfaitaire de deux mille euros (2 000 €) TTC.**

Ce montant sera réglé au MEDEF sur présentation d'une facture, dans un délai de 30 jours.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée ferme d'**un an**, à compter de la date de signature.

Elle ne fait l'objet d'aucune tacite reconduction.

Toute reconduction éventuelle fera l'objet d'une nouvelle convention écrite entre les parties.

Article 7 – Dispositions générales

Chaque partie conserve son autonomie et ses responsabilités respectives. La présente convention n'a pas pour effet de créer une quelconque relation de subordination ou de délégation de service public.

Les partenaires conviennent de se réunir au moins une fois par an afin de faire un bilan de la coopération et d'envisager les perspectives d'évolution du partenariat.

Fait à Béziers, le

En deux exemplaires originaux.

MEDEF Hérault Béziers
Le Président Matthieu OURLIAC

Communauté de communes La Domitienne
Le Président Alain CARALP

